



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/CEP/132/Add.1
6 décembre 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

COMITÉ DES POLITIQUES DE L'ENVIRONNEMENT

Treizième session

Genève, 9-11 octobre 2006

RAPPORT SUR LES TRAVAUX DE LA TREIZIÈME SESSION

Additif

PROGRAMME DE TRAVAIL POUR 2007-2008

Résumé analytique

Lors de sa treizième session, le Comité des politiques de l'environnement a adopté son programme de travail pour la période 2007-2008 tel qu'énoncé dans le présent document.

Le Comité réalise des activités conformément aux objectifs stratégiques énoncés dans le texte des «Futures orientations stratégiques de la CEE concernant l'environnement», adopté en 2003 pour structurer et adapter son programme de travail au cours des 5 à 10 années à venir.

Les activités prévues dans le projet de programme de travail pour la période 2007-2008 se rapportent aux grands processus et objectifs stratégiques suivants:

1. Préparation de la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», qui doit se tenir à Belgrade en 2007.
Objectif 1: Contribuer au processus «Un environnement pour l'Europe» – activités 4 et 7.
2. Études de performance environnementale (EPE) et surveillance de l'environnement.
Objectif 2: Améliorer la gestion de l'environnement – activités 1 et 2.
3. Suivi des conventions et protocoles régionaux relatifs à l'environnement et appui à ces instruments.
Objectif 3: Rendre les instruments juridiques internationaux plus efficaces – activité 3.
4. Suivi régional d'Action 21 et du Plan de mise en œuvre de Johannesburg.
Objectif 5: Contribuer à l'édification au niveau régional du pilier environnemental du développement durable – activités 5 et 6.
5. Promotion de synergies intersectorielles grâce à la coopération avec d'autres organes subsidiaires principaux de la CEE et d'autres organisations internationales.
Objectif 4: Intégrer les préoccupations environnementales dans les politiques sectorielles – activité 8.

SOUS-PROGRAMME 01 – ENVIRONNEMENT

ACTIVITÉ 1

ÉTUDES DE PERFORMANCE ENVIRONNEMENTALE (EPE)

La deuxième série d'études de performance environnementale se poursuivra sur la base des recommandations adoptées par la cinquième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe», tenue à Kiev (2003), et par le Comité. Tous les pays membres de la CEE qui ne sont pas membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) peuvent faire l'objet d'une étude. Les études de la deuxième série seront axées sur les besoins particuliers des pays, l'accent étant mis sur l'intégration (développement durable), l'exécution et le financement. L'objectif est également d'appuyer la mise en œuvre de la Stratégie environnementale pour les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale (EOCAC).

Par ailleurs, conformément à la décision prise par le Comité, les pays ayant fait l'objet d'une première étude sont invités à soumettre volontairement des rapports d'étape sur la mise en œuvre des recommandations issues de cette étude, et ce dans un délai de trois ans à compter de l'achèvement de celle-ci.

Travail fait

Le Groupe d'experts des EPE a continué de fournir des conseils et un appui pour la préparation et la réalisation des EPE, de procéder à une évaluation détaillée de ces études avant l'examen collégial effectué par le Comité, et de communiquer au Comité les résultats de cette évaluation. Lors de sa treizième session, le Comité a examiné le projet de rapport de la deuxième EPE de l'Ukraine et adopté les recommandations qui y étaient énoncées. Le Comité s'est félicité des rapports d'étape présentés par le Monténégro et la Serbie sur les progrès qu'ils avaient accomplis dans l'amélioration de l'état et de la gestion de l'environnement conformément aux recommandations figurant dans leur première étude. Le Comité a pris note des informations fournies sur le lancement des EPE de Moldova (juillet 2006) et du Bélarus (septembre 2006).

Travail à faire

Les EPE de la deuxième série sont en cours pour le Monténégro et pour la Serbie (2006-2007). Les recommandations énoncées dans les rapports feront l'objet d'un examen collégial à la prochaine session extraordinaire du Comité, programmée pour le 29 mai 2007, l'objectif étant que les deux EPE puissent être publiées avant la Conférence de Belgrade.

Les délégations de l'Arménie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, du Kazakhstan, du Kirghizistan, et de l'Ouzbékistan ont exprimé le souhait que leurs pays soient les prochains à faire l'objet d'une étude. Les deuxièmes EPE achevées seront officiellement présentées, à la demande des pays concernés, une fois qu'elles auront été traduites dans les langues nationales. En 2007, des opérations de lancement sont prévues pour les EPE de l'Ukraine, du Monténégro et de la Serbie.

Un document concernant les problèmes cruciaux rencontrés dans la mise en œuvre des politiques de l'environnement tels que soulignés par les EPE sera préparé pour la Conférence de Belgrade. Le rapport offrira des recommandations indiquant la voie à suivre pour instaurer les

conditions préalables propices à l'amélioration de l'environnement dans les pays de l'EOCAC et de l'ESE.

ACTIVITÉ 2

SURVEILLANCE DE L'ENVIRONNEMENT

Le Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement continuera de renforcer les capacités d'information et d'observation dans les pays de l'EOCAC, en privilégiant les domaines mis en avant par les ministres à Kiev, en particulier le volet «surveillance» de la Stratégie environnementale pour ces pays. Il participera à l'élaboration du quatrième rapport d'évaluation de l'état de l'environnement pour la Conférence de Belgrade (rapport d'évaluation de Belgrade).

Travail fait

À sa sixième session (12-14 juin 2006), le Groupe de travail a examiné le projet détaillé du rapport d'évaluation de Belgrade et les progrès accomplis dans sa rédaction, y compris la coordination avec les activités d'évaluation et de collecte de données entreprises dans d'autres instances internationales. Un contrat a été passé avec l'Agence européenne pour l'environnement (AEE) en vue de faciliter la participation des pays de l'EOCAC à l'élaboration du rapport. Le Groupe de travail a examiné et révisé les principes d'application d'un ensemble d'indicateurs environnementaux de base pour les pays de l'EOCAC, ainsi que les recommandations concernant leur mise en œuvre, à présenter à la Conférence de Belgrade. Il a examiné de manière approfondie des mesures visant à améliorer la surveillance de l'environnement et l'établissement de rapports dans ce domaine par les entreprises dans les pays de l'EOCAC, avec la participation des principales parties concernées, notamment les autorités centrales et territoriales (infranationales) chargées de l'environnement, des représentants du monde des affaires et des milieux professionnels, ainsi que les organisations non gouvernementales (ONG) se préoccupant de l'environnement. Le Groupe de travail a passé en revue les systèmes de protection de la qualité de l'air dans les pays de l'EOCAC et a formulé des recommandations sur les moyens de les adapter aux prescriptions internationales (ECE/CEP/AC.10/2006/2).

Travail à faire

Le Groupe de travail mènera les activités suivantes:

a) Il examinera les projets de chapitres et de résumé du rapport d'évaluation de Belgrade établis par l'AEE, et le recueil de données sur l'EOCAC que le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) doit établir sur la base des directives du Groupe de travail, afin de compléter le rapport de Belgrade. À sa réunion de début 2007, il envisagera les activités de promotion à prévoir pour le rapport d'évaluation de Belgrade et les enseignements à retenir de son élaboration;

b) Il continuera de renforcer les capacités de surveillance de l'environnement et d'établissement de rapports dans ce domaine dans les pays de l'EOCAC et l'ESE par différents moyens:

- i) En finalisant et en publiant les *Principes d'application des indicateurs de l'état de l'environnement*, après leur adoption par le Comité;
- ii) En téléchargeant les descriptifs des indicateurs sur le site Web du Groupe de travail de la surveillance et de l'évaluation de l'environnement, suivant l'exemple du Système de gestion des indicateurs de l'AEE, en y ajoutant éventuellement les données sur les pays de l'EOCAC recueillies par le PNUE sur la base des *Principes d'application*;
- iii) En élaborant des directives pratiques concernant les mesures juridiques, réglementaires, institutionnelles, financières et techniques propres à améliorer la surveillance de l'environnement et la publication d'informations sur l'état de l'environnement par les entreprises;
- iv) En mettant au point, éventuellement dans le cadre d'un atelier organisé début 2007, des directives sur l'élaboration de rapports sur l'état de l'environnement à l'échelon territorial (infranational) fondés sur des indicateurs pour les pays de l'EOCAC;
- v) En examinant les nouveaux réseaux de surveillance de l'EOCAC afin de proposer des mesures permettant de les adapter aux prescriptions internationales relatives à l'établissement de rapports.

Une fois que ces directives et ces rapports auront été adoptés par le Comité lors de sa session extraordinaire en mai 2007, ils seront transmis au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires, pour adoption par la Conférence.

ACTIVITÉ 3

SUIVI DES CONVENTIONS ET PROTOCOLES DE LA CEE RELATIFS À L'ENVIRONNEMENT ET APPUI À CES INSTRUMENTS

Depuis les années 70, 5 conventions et 12 protocoles relatifs à l'environnement ont été négociés et adoptés à l'échelle régionale dans le cadre de la CEE. La responsabilité des activités de mise en œuvre incombe aux organes directeurs.

Tous les protocoles sont entrés en vigueur, à l'exception des trois qui ont été adoptés lors de la Conférence ministérielle de Kiev, à savoir le Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale, le Protocole sur la responsabilité civile et l'indemnisation en cas de dommages causés par les effets transfrontières d'accidents industriels sur les eaux transfrontières, et le Protocole sur les registres des rejets et transferts de polluants.

Le Comité offre aux représentants des gouvernements et des organes directeurs des conventions un cadre propice à l'échange de données d'expérience concernant la promotion et l'évaluation de la mise en œuvre de ces instruments régionaux relatifs à l'environnement et à la recherche des moyens de mieux les faire respecter. En outre, le Comité apporte s'il y a lieu son appui à l'application des conventions et des protocoles s'y rapportant.

Travail fait

La cinquième réunion informelle des bureaux du Comité des politiques de l'environnement et des organes directeurs des conventions de la CEE relatives à l'environnement s'est tenue le 27 juin 2006 à l'invitation du Président du Comité des politiques de l'environnement. L'objectif était de continuer à mettre en commun des données d'expérience et de chercher des effets de synergie et des domaines de coopération, ainsi que d'évaluer et d'encourager l'application des instruments juridiques relatifs à l'environnement dans la région.

En application des recommandations formulées à la réunion précédente, les débats informels ont porté plus particulièrement sur: a) les préparatifs de la Conférence de Belgrade; b) les résultats du deuxième Forum régional sur l'application des objectifs du développement durable et la suite donnée à ce forum; et c) le questionnaire en ligne permettant de rendre compte de la mise en œuvre de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance, comme exemple à suivre pour les autres conventions de la CEE relatives à l'environnement.

Travail à faire

Il est prévu de continuer de tenir chaque année des réunions informelles entre le Bureau du Comité et ceux des organes directeurs des conventions. La prochaine doit en principe avoir lieu le 12 février 2007, et il a été convenu que les participants examineraient la contribution des conventions de la CEE à la Conférence de Belgrade.

Le secrétariat coordonnera l'établissement d'un document sur «l'application des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l'environnement», qui doit être soumis à la Conférence de Belgrade. Le document évaluera les progrès accomplis et les problèmes rencontrés dans l'application effective des conventions et donnera un aperçu des diverses activités de renforcement des capacités dans la région de la CEE. Il constituera un instrument à la disposition des ministres pour formuler des recommandations de politique générale en vue de favoriser l'application effective des conventions par les gouvernements.

ACTIVITÉ 4

STRATÉGIE ENVIRONNEMENTALE POUR LES PAYS D'EUROPE ORIENTALE, DU CAUCASE ET D'ASIE CENTRALE (EOCAC)

La Stratégie environnementale pour les pays de l'EOCAC a pour objet de renforcer les efforts déployés par ces pays pour protéger leur environnement et de faciliter la conclusion d'accords de partenariat et de coopération entre eux et d'autres pays, ainsi qu'avec d'autres parties prenantes de la région de la CEE.

Les ministres réunis à Kiev ont invité l'Équipe spéciale pour l'application du Programme d'action pour l'environnement («l'Équipe spéciale du PAE») en Europe centrale et orientale à diriger les efforts tendant à faciliter et soutenir la mise en œuvre de la Stratégie. L'Équipe spéciale encourage la réalisation d'objectifs précis de la Stratégie avec le concours de plusieurs autres organisations, dont la CEE et les centres régionaux pour l'environnement (CRE). L'Équipe spéciale du PAE, agissant en coopération avec les organes internationaux compétents

et s'appuyant sur les renseignements communiqués par les pays de l'EOCAC, a été priée de tenir le Comité des politiques de l'environnement informé des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs de la Stratégie.

Travail fait

Une conférence réunissant les ministres de l'environnement des pays de l'EOCAC et leurs partenaires s'est tenue à Tbilissi les 20 et 21 octobre 2004 à la fois pour examiner les programmes d'action et les partenariats mis sur pied depuis la Conférence de Kiev en vue d'exécuter la Stratégie environnementale dans ces pays, et pour en stimuler le développement et la mise en œuvre.

Trois ateliers sous-régionaux, organisés en mai et juin 2005 à Moscou, Almaty et Tbilissi, ont été consacrés aux difficultés rencontrées par les pays de l'EOCAC dans la réalisation de ces objectifs.

L'Équipe spéciale du PAE a mis au point une base de données concernant les partenariats dans les pays de l'EOCAC et un document qui recense les activités menées par les différentes organisations «facilitatrices», y compris la CEE, à l'appui de chaque objectif de la Stratégie.

En mai 2006, une réunion régionale a eu lieu pour examiner la structure du rapport sur l'évaluation de l'état d'avancement de la Stratégie pour l'EOCAC qui sera soumis à la Conférence de Belgrade. Pour l'établissement du rapport, le secrétariat de l'Équipe spéciale du PAE/OCDE a mis sur pied un cadre de coopération permettant d'évaluer les progrès réalisés dans la mise en œuvre de la Stratégie de l'EOCAC, auquel sont associés les ministres de l'environnement des pays concernés, les organisations «facilitatrices», l'AEE et des organisations non gouvernementales.

Lors de sa treizième session, le Comité a pris note des activités menées dans le cadre de la Stratégie pour l'EOCAC et a fourni des indications pour la préparation du rapport sur l'évaluation de la Stratégie l'EOCAC.

Travail à faire

La CEE est chargée de faciliter la réalisation de plusieurs objectifs de la Stratégie. Elle continuera à encourager la mise en œuvre de la Stratégie dans le cadre des activités de la CEE, à savoir au sein des études de la performance environnementale et des programmes de surveillance et d'évaluation de l'environnement, du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), et de la Stratégie sur l'éducation en vue du développement durable, mais également au sein des travaux menés au titre des conventions relatives à l'environnement.

Parmi les activités en cours ou prévues à l'échelle sous-régionale dans le cadre des conventions de la CEE, il convient de mentionner des projets visant à favoriser le développement de la coopération concernant les eaux transfrontières, au titre du programme de travail lié à la Convention sur la protection et l'utilisation des cours d'eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l'eau), ainsi que le Programme de soutien international aux pays de l'EOCAC et de l'ESE destiné à intensifier l'action que mènent ces pays pour mettre en œuvre la Convention sur les effets transfrontières des accidents industriels (Convention sur les accidents industriels).

Lors de la quatorzième session du Comité, l'Équipe spéciale du PAE présentera le projet de rapport d'évaluation sur la mise en place de la Stratégie de l'EOCAC.

ACTIVITÉ 5

INITIATIVE SUR L'ENVIRONNEMENT, L'EAU ET LA SÉCURITÉ EN ASIE CENTRALE

À la Conférence de Kiev, les pays d'Asie centrale ont lancé l'Initiative sur l'environnement, l'eau et la sécurité. Les ministres réunis à Kiev ont recommandé d'entreprendre l'élaboration d'un accord de partenariat sur les problèmes relatifs aux eaux transfrontières, à l'environnement et à la sécurité en Asie centrale, pour donner suite au Plan de mise en œuvre de Johannesburg et pour contribuer à l'Initiative sur l'eau de l'Union européenne (UE) ainsi qu'à d'autres initiatives concernant l'eau lancées dans la région. Le Comité servira de cadre pour l'échange de données et l'examen de l'état d'avancement des activités connexes.

Travail fait

Depuis la Conférence de Kiev, les pays de la région et le Centre régional pour l'environnement de l'Asie centrale (CAREC) se sont employés à obtenir un soutien politique en faveur de l'Initiative, notamment par le truchement de la Commission du développement durable, de la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique et d'autres entités de l'ONU, et ils ont signé avec l'Union européenne un mémorandum d'accord sur la coopération avec l'Initiative sur l'eau de l'UE.

Le CAREC et les pays d'Asie centrale ont mené des activités relatives à l'éducation à l'environnement, à la participation du public et aux eaux transfrontières. L'UE et le CAREC ont tenu en avril 2006 une réunion de haut niveau visant à renforcer la mise en œuvre de l'Initiative.

Travail à faire

Conformément à la Déclaration ministérielle de Kiev, les pays de la région et les organisations compétentes pourraient envisager d'élaborer un accord de partenariat pour la mise en œuvre de l'Initiative. Cet accord pourrait ensuite être soumis à la Conférence de Belgrade, pour approbation.

La CEE favorisera la mise en œuvre de l'Initiative par le biais notamment:
a) de l'Initiative environnement et sécurité; b) des activités relevant de la Convention sur l'eau; et c) des programmes d'assistance aux pays de l'EOCAC, comme celui qui est exécuté au titre de la Convention sur les accidents industriels, pour mettre sur pied des activités de renforcement des capacités propres à faciliter l'application de la Convention.

Le secrétariat de la CEE continuera de soutenir l'Initiative, en accordant en particulier une assistance technique en coopération avec d'autres organisations partenaires.

ACTIVITÉ 6

ENVIRONNEMENT ET SÉCURITÉ

L'initiative Environnement et sécurité (ENVSEC), lancée conjointement par le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le PNUE, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et la CEE, s'appuie sur les atouts respectifs et la présence sur le terrain des organisations chefs de file pour mener à bien trois tâches majeures: l'évaluation et la surveillance des liens entre l'environnement et la sécurité; le renforcement des capacités et le développement institutionnel; l'intégration des problèmes et des priorités en matière d'environnement et de sécurité dans l'élaboration des politiques internationales et nationales. L'initiative vise à renforcer la mise en œuvre des conventions régionales de la CEE relatives à l'environnement.

Travail fait

À ce jour, trois régions, à savoir l'Europe du Sud-Est, l'Asie centrale et le Caucase du Sud, ont fait l'objet d'évaluations. En outre, des évaluations ont été entreprises en Europe orientale, et plus précisément pour le Bélarus, Moldova et l'Ukraine. À l'issue des évaluations, des programmes de travail ont été établis et un certain nombre de projets entrepris (voir www.envsec.org).

Travail à faire

La CEE continuera d'apporter son soutien dans le cadre de l'Initiative, et en particulier à travers les projets soutenant la mise en place de ses conventions régionales.

ACTIVITÉ 7

STRATÉGIE DE COMMUNICATION

À Kiev, les ministres avaient demandé au Comité d'élaborer, en concertation avec les principaux intéressés, une stratégie de communication visant à faire mieux connaître les problèmes environnementaux dans la région de la CEE et à mettre davantage en relief le rôle joué par le processus «Un environnement pour l'Europe» en tant que cadre d'action pour les initiatives prises dans la région en matière d'environnement.

Travail fait

À sa douzième session, le Comité a pris note de la version révisée du projet de stratégie de communication du processus «Un environnement pour l'Europe» élaborée par le secrétariat en concertation avec les parties intéressées et le Bureau du Comité, et a demandé au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires de réviser la stratégie en vue d'un plus ample examen une fois que l'ordre du jour de la Conférence de Belgrade aura été arrêté. Lors de sa deuxième réunion, le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires a décidé qu'un plan de communication devrait être élaboré pour la Conférence de Belgrade. Lors de sa troisième session, le Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires a examiné un plan de communication préparé par le secrétariat, qui comportait une liste d'activités de communication proposées et envisageait une séance d'information à l'intention des journalistes.

Travail à faire

Le secrétariat, les autorités accueillant la Conférence de Belgrade, les ONG et les autres parties prenantes mettront en place les activités proposées telles que soumises au Groupe de travail composé de hauts fonctionnaires, sous réserve des fonds disponibles. Afin de donner plus de notoriété à la Conférence, les autres partenaires du processus «Un environnement pour l'Europe» prendront en charge d'autres activités de communication en cours.

Le secrétariat continuera d'afficher sur le site Web de la CEE les documents établis pour les sessions du Comité et ceux qui ont trait au processus «Un environnement pour l'Europe», et il tiendra ses correspondants des médias constamment informés.

ACTIVITÉ 8

INTÉGRATION DES PRÉOCCUPATIONS ENVIRONNEMENTALES DANS LES POLITIQUES SECTORIELLES

La prise en compte des préoccupations environnementales dans les activités d'autres secteurs – économiques ou sociaux – est indispensable à la bonne application des principes d'un développement écologiquement rationnel et durable. Depuis la Conférence de Rio, les activités et programmes menés dans la région de la CEE vont dans ce sens, mais des efforts considérables doivent encore être déployés sous la forme de diverses mesures et incitations d'ordre politique, juridique, institutionnel et financier.

Le Comité des politiques de l'environnement a établi des liaisons, des activités et une collaboration intersectorielles avec d'autres comités de la CEE (logement et aménagement du territoire, et transports, par exemple) et avec les organes directeurs des conventions, ainsi qu'avec d'autres organismes internationaux comme le Bureau régional pour l'Europe de l'Organisation mondiale de la santé (EURO/OMS). Il faudrait encourager davantage les programmes intersectoriels de la CEE relatifs à l'environnement de manière à soutenir effectivement les initiatives nationales et régionales visant à accélérer le passage à des modes de consommation et de production durables et, partant, à favoriser le développement social et économique.

8.1 ÉDUCATION AU DÉVELOPPEMENT DURABLE

À la Conférence de Kiev, les ministres se sont mis d'accord sur la mise au point d'une stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable et ont invité la CEE à coopérer avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et le Conseil de l'Europe en vue d'arrêter une stratégie régionale en faveur de l'éducation au développement durable.

Travail fait

Comme suite à la décision prise par le Comité à sa onzième session, les participants à la réunion de haut niveau des Ministres de l'environnement et de l'éducation (Vilnius, 17 et 18 mars 2005) ont adopté la Stratégie de la CEE pour l'éducation en vue du développement durable comme instrument fonctionnel de promotion du développement durable à travers l'éducation. Ils ont également adopté le Cadre de Vilnius pour la mise en œuvre de la Stratégie,

en vertu duquel ont été institués un Comité directeur de l'éducation au développement durable et un Groupe d'experts des indicateurs pour faciliter la coordination et l'examen de la mise en œuvre de la Stratégie. À sa première réunion (les 13 et 14 décembre 2005), le Comité directeur CEE de l'éducation au développement durable a modifié et adopté son plan de travail, qui présente des activités d'appui à la mise en œuvre et prévoit un mécanisme de notification. Le Comité a également examiné un avant-projet d'ensemble d'indicateurs visant à mesurer l'ampleur et l'efficacité de la mise en œuvre de la Stratégie.

Travail à faire

Le Comité directeur de l'éducation au développement durable tiendra sa deuxième réunion les 4 et 5 décembre 2006 pour faire le point sur l'exécution de son programme de travail. Le Comité étudiera la proposition consistant à organiser un débat de haut niveau sur l'éducation au développement durable dans le cadre de la Conférence de Belgrade pour examiner l'application de ce concept, en mettant l'accent sur les réalisations, les difficultés et les étapes suivantes au regard des six objectifs de la Stratégie de la CEE. Le résultat final des travaux du Groupe d'experts des indicateurs relatifs à l'éducation pour le développement durable sera soumis au Comité pour approbation. Le Comité examinera également les grandes lignes du rapport d'activités sur la mise en œuvre de la Stratégie, qui sera soumis aux participants à la Conférence.

8.2 TRANSPORTS, SANTÉ ET ENVIRONNEMENT

Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l'environnement (PPE-TSE), créé en 2002 sous les auspices à la fois de la CEE (Divisions de l'environnement et des transports) et du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, vise à promouvoir l'intégration des politiques et le développement durable des transports, notamment en milieu urbain, par des activités de renforcement des capacités et de sensibilisation. Il est axé sur les pays de l'EOCAC et sur ceux de l'ESE et sert tout particulièrement leurs intérêts.

Travail fait

À sa quatrième session (10 et 11 avril 2006), le Comité directeur du PPE-TSE a évalué les progrès accomplis dans l'exécution de son programme de travail et a donné des orientations concernant la poursuite de ce programme. Il s'est félicité en particulier du lancement du Mécanisme d'échange d'informations sur les transports, la santé et l'environnement; de l'organisation d'un atelier consacré aux transports et à l'aménagement urbain viables (Tbilissi, 18-20 octobre 2006); ainsi que de la préparation d'un guide sur les arrangements institutionnels à mettre en place aux fins de l'intégration des politiques.

Il a aussi examiné les préparatifs de la troisième Réunion de haut niveau sur les transports, l'environnement et la santé, qui doit se tenir en 2008. Le Comité est convenu que les grands objectifs de la Réunion de haut niveau seraient les suivants:

a) Renforcer l'engagement des États membres en faveur d'une intégration des politiques relatives aux transports, à la santé et à l'environnement au niveau national, une attention particulière étant accordée aux difficultés auxquelles les pays de l'EOCAC et de l'ESE sont confrontés;

b) Consolider le rôle du PPE-TSE en tant qu'instrument permettant de favoriser une telle intégration et mobiliser les ressources et le soutien nécessaires.

Travail à faire

Le Comité directeur continuera les travaux préparatoires de la troisième Réunion de haut niveau. Un certain nombre de pays «chefs de file» ont été nommés pour coordonner l'élaboration des propositions correspondant aux principaux objectifs de la troisième Réunion de haut niveau. Le Comité des politiques de l'environnement est invité à continuer d'encourager, de soutenir et de coordonner l'action menée dans les secteurs des transports, de l'environnement et de la santé en vue de mettre en œuvre le PPE-TSE et, en particulier, de préparer la troisième Réunion de haut niveau. Le secrétariat doit continuer à faciliter l'application du programme de travail du Comité directeur et les préparatifs pour la Réunion de haut niveau.

8.3 ENVIRONNEMENT ET SANTÉ

Des conférences ministérielles sont organisées, sous l'égide du Bureau régional pour l'Europe de l'OMS, depuis 1989. Elles rassemblent les Ministres de la santé et de l'environnement et d'autres parties prenantes, le but étant de parvenir à un consensus et de prendre des engagements politiques pour promouvoir un environnement sain et sûr.

Travail fait

À sa treizième session, le Comité a été informé des efforts accomplis pour poursuivre la mise en application des engagements pris à la quatrième Conférence ministérielle sur l'environnement et la santé (Budapest, 23-25 juin 2004), qui sont récapitulés dans la Déclaration de la Conférence de Budapest et dans le Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe. Celui-ci fournit aux États membres un cadre pour l'élaboration de leurs plans et politiques en matière de santé et d'environnement. La troisième réunion de l'Équipe spéciale du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe s'est tenue à Dublin, en mars 2006.

Les Ministres ont chargé le Comité européen de l'environnement et de la santé (CEES) de suivre l'application de leurs décisions et de servir de comité directeur pour la préparation de la prochaine conférence. Le CEES a tenu trois réunions en 2005 et une en mai 2006; celles-ci ont essentiellement porté sur le but prioritaire 2 du Plan d'action pour l'environnement et la santé des enfants en Europe, à savoir «Prévenir et réduire les conséquences sanitaires d'accidents et de traumatismes, et obtenir une baisse de la morbidité résultant d'un manque d'activité physique».

Travail à faire

Le CEES poursuivra ses activités conformément à son plan de travail et fera rapport chaque année au Comité régional de l'OMS pour l'Europe et au Comité des politiques de l'environnement de la CEE sur les progrès accomplis. La prochaine réunion du CEES aura lieu les 27 et 28 novembre 2006 dans les locaux du Centre régional pour l'environnement (CRE) de Szentendre (Hongrie) et sera axée sur la prévention des conséquences sanitaires, des accidents et des blessures et la réduction de leurs effets.

Ainsi que les Ministres l'ont demandé à Budapest, l'OMS organisera une réunion intergouvernementale pour procéder à un examen à mi-parcours du processus. Cette réunion se tiendra à Vienne du 13 au 15 juin 2007. La cinquième Conférence ministérielle se tiendra en Italie, en 2009.

Le CEES collaborera étroitement avec le Groupe de travail de hauts fonctionnaires «Un environnement pour l'Europe».
